



# PROCES-VERBAL N° 1

## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

---

Réunion du : lundi 15 juillet 2024

---

Présidence de séance : M. Jean-Luc AIROLA  
Référent Administratif : M. Jean-François BERNARDI

---

Présents : Madame Sandra GARDELLA ; Messieurs Antoine PONZEVERA ; José PETTINATO ; Ange BASTIANI ; Patrick PROFIZI.

---

Absent(s) : Joseph POLI

---

Excusé(s) :

---

Assiste(nt) :

### Glossaire

**C.R.T.I.S** = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**C.F.T.I.S** = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

**AOP** = Arrêté d'Ouverture au Public

**AAC** = Attestation Administrative de Capacité

**APH** = Arrêté Préfectoral d'Homologation

# 1 – CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

## 1.1 – Classements initiaux

## 1.2 – Confirmations de classement

## 1.3 – Changements de niveau de classement

### LEVIE – STADE MUNICIPAL de CINICCIA – NNI 201420101

Cette installation était classée en Niveau T7 pro jusqu'au 10/09/2023.

Demande de la communauté des communes de l'Alta Rocca, en date du 17/04/2024, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T4 SYN.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire, en date du 17/04/2024, de changement de niveau de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public,
- Plan de l'aire de jeu,
- Plan de masse du complexe,
- Demande initiale de classement d'une installation sportive en niveau T4 SYN du 17/04/2024
- Rapport de visite du 17/07/2024 effectué par M. Patrick Profiz membre de la C.R.T.I.S, M.Jean-Luc Airola, président de la C.R.T.I.S.

**La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, mentionne l'absence du rapport d'essais de mesure des qualités sportives et de sécurité, et propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 17/01/2025 dans l'attente des tests in situ.**

**La C.R.T.I.S transmet les différents documents à la C.F.T.I.S**

## 1.4 – Tests in-situ de classement

## 2– Retrait de Classement

## 3– Avis préalable

## 4– Classement des installations de FUTSAL

### 4.1– Classements initiaux

### 4.2– Confirmations de classement

### 4.3– Changements de niveau de classement

## 5– Affaires Diverses

### VESCOVATO – STADE FOOT5 PALISSADES – NNI 2B3465501

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de visite de l'installation du stade Foot5 palissades, NNI 2B3465501, à Vescovato.

Cette dernière a effectué une visite de contrôle en date du 09/07/2024 et transmis les documents.

## ILE ROUSSE – STADE JACQUES AMBROGI – NNI 201340101

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 15/09/2028.

Le club du FC BALAGNE vient d'accéder au championnat de NATIONAL 2 pour la saison 2024-2025.

Suite au courrier de la Commission Fédérale des Pratiques Séniors, en date du 06/06/2024, rappelant que le STADE JACQUES AMBROGI, sur lequel le FC Balagne entend jouer ses rencontres à domicile du championnat de NATIONAL 2, à ce jour, n'est pas conforme à la réglementation en vigueur dudit championnat (stade T2 éclairage E5 minimum) puisque celui-ci est classé en niveau T3 avec un éclairage E5, la C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de visite de l'installation du propriétaire pour le 25/07/2024.

## **2 – CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS**

### **1.1. Avis préalables**

### **1.2. Classements fédéraux initiaux**

### **1.3. Confirmations de classements**

## VESCOVATO – STADE MUNICIPAL Jean FILIPPI 1 – NNI 203460101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 19/09/2015.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation par le propriétaire, en date du 23/05/2024 en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/05/2024.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 09/07/2024.
  - Type de sources : Iodures Métalliques
  - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
  - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts symétrique
  - Hauteur minimum de feu : 23 m
  - Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs Philips IM (5 par mât)
  - Inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 29°
  - Eclairage horizontal Moyen calculé : 228 Lux
  - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.60
  - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.74
  - Zone de sécurité (points bis) : Conformes

**Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.**

**La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, et suite à sa visite du 09 juillet 2024 propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 22/07/2026.**

**La C.R.T.I.S transmet les différents documents à la C.F.T.I.S**

## STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO – STADE MUNICIPAL de Sainte Lucie de Porto-Vecchio – NNI 203620101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 17/02/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation par le propriétaire, en date du 12/06/2024 en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/06/2024.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 05/07/2024.
  - Type de sources : LED
  - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
  - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts symétrique
  - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs AAA-LUX (4 par mât)
  - Eclairage horizontal Moyen calculé : 204 Lux
  - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.56
  - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.73
  - Zone de sécurité (points bis) : Conformes

**Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.**

**La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, et suite à sa visite du 05 juillet 2024 propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 22/07/2028.**

**La C.R.T.I.S transmet les différents documents à la C.F.T.I.S**

## LUCCIANA – STADE MUNICIPAL Charles GALLETTI – NNI 201480101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 30/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation par le propriétaire, en date du 07/06/2024 en Niveau E5 ainsi que des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/06/2024.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 04/07/2024.
  - Type de sources : Iodures Métalliques
  - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
  - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts symétrique
  - Hauteur minimum de feu : 28 m
  - Nombre total de projecteurs : 36 projecteurs Philips IM (9 par mât)
  - Inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 26°
  - Eclairage horizontal Moyen calculé : 240 Lux
  - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.51
  - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.71
  - Zone de sécurité (points bis) : Conformes

**Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.**

**La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, et suite à sa visite du 04 juillet 2024 propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 22/07/2026.**

**La C.R.T.I.S transmet les différents documents à la C.F.T.I.S**

**Le Président de la C.R.T.I.S  
Jean – Luc AIROLA**